

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Enfance - Famille
Service des Actions Préventives
12959

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Prolongation exceptionnelle d'un complément d'indemnité d'entretien durant la période du 11 mai au 3 juillet inclus pour les assistants familiaux soumis à la base de rémunération des Bouches-du-Rhône.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 4 du 29/05/2020, notre collectivité a approuvé une majoration de l'indemnité d'entretien de 6 € par jour, par enfant accueilli pour les assistants familiaux soumis à notre base de rémunération, pendant la période de confinement entre le 16 mars et le 10 mai 2020, afin de compenser des dépenses plus importantes liées au fait que les enfants ont été présents tous les jours sans aucun relais des établissements scolaires, ou de leur famille.

A l'issue de la période de confinement, de nombreux enfants n'ont cependant pas pu être accueillis par les établissements scolaires, soit parce que ceux-ci, sont restés fermés, soit parce que les parents se sont opposés à un retour à l'école de leur enfant.

C'est pourquoi il est proposé de poursuivre le versement de cette majoration de l'indemnité d'entretien, sous réserve de justificatifs pour la période du 11 mai au 3 juillet 2020.

Le versement de cette indemnité représente ainsi 152 100 € pour un total de 39 jours de confinement, correspondant au nombre de jours de scolarité pour environ 650 enfants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL